

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2023 – 05

Date validation officielle : 16 mars 2023	Objet : projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais, de Vichy au Bec d'Allier	Vote : Unanimité
---	---	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 16 mars 2023, a examiné au titre de l'article R332-24 du code de l'environnement le projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais, de Vichy au Bec d'Allier, proposé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Allier représenté par Mme Estelle COURNEZ, directrice.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance plénière sur la base de la présentation d'Estelle COURNEZ.

Considérant :

- que la convention de Ramsar engage les parties signataires, dont la France, à élaborer et maintenir un réseau international de zones humides importantes, en raison des fonctions écologiques et hydrologiques qu'elles remplissent, pour la conservation de la diversité biologique mondiale et la pérennité de la vie humaine ;
- que l'inscription d'un site sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale implique d'en promouvoir la conservation à travers le maintien de ses caractéristiques écologiques ;
- que le site candidat au label Ramsar doit satisfaire à l'un, au moins, des 9 critères fixés par ladite Convention ;
- qu'à cette fin, ce cours d'eau à dynamique fluviale active et préservée est éligible au critère 1 « type de zones humides naturelles ou quasi-naturelles représentatives, rares ou uniques ».

Le CSRPN souligne :


- que cette demande porte sur un hydrosystème encore fonctionnel exceptionnel en Europe;
- que le tracé proposé, sur 130 kilomètres, prend bien en compte la dynamique de ce cours d'eau ;
- qu'il s'agit d'un type de site plutôt rare (eaux courantes) proposé pour cette labellisation Ramsar .

Le CSRPN demande :

- que les listes d'espèces soient revues et affinées (notamment oiseaux nicheurs, hivernants, poissons et insectes) et que les erreurs dans les familles de l'annexe 5 soient corrigées ;
- qu'un aspect quantitatif soit mis en avant pour certaines espèces à enjeu (Hirondelle de rivage, Chevalier guignette, Ardéidés) ;
- qu'une bibliographie soit jointe au dossier ;
- qu'une attention particulière soit apportée à la gouvernance pour une bonne acceptation locale et pour une approche interrégionale cohérente ;
- que le volet stratégique conserve une bonne dynamique sur le long terme.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais, de Vichy au Bec d'Allier.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU